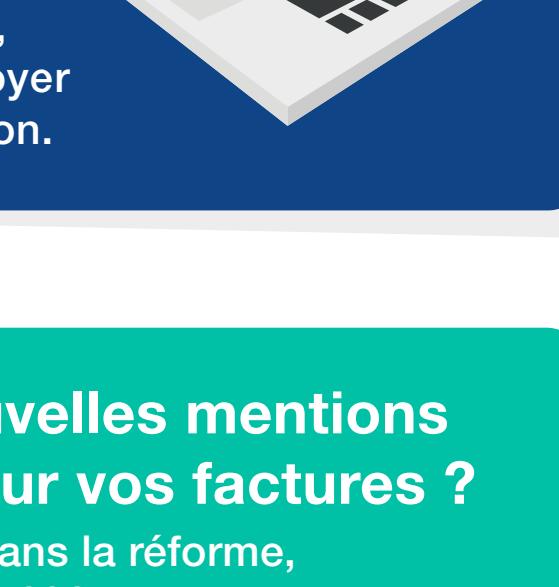


Que doit contenir une facture électronique à partir du 1^{er} juillet 2024 ?

Les entreprises assujetties à la TVA seront soumises à l'obligation de facturation électronique. Lors de l'envoi de la facture via la plateforme choisie (PPF ou PDP), celle-ci se chargera d'extraire et d'envoyer une partie des données à l'administration.



Connaissez-vous les 4 nouvelles mentions obligatoires à faire figurer sur vos factures ? à appliquer dès votre entrée dans la réforme, au plus tôt le 1^{er} juillet 2024.

4 nouvelles mentions obligatoires.

Les mentions légales déjà obligatoires.

L'adresse de livraison des marchandises (si elle est différente de l'adresse du client)

Le numéro SIREN du client

La distinction entre les livraisons de biens et les prestations de services

Dénomination sociale
Rue du Bel Air
78000 VERSAILLES
N° SIREN - RCS (ou RM) - ville

Adresse livraison des biens si différente de l'adresse du client
71 Rue du Temple
38 080 VILLEFONTAINE

CRECHE LES LUTINS
44 rue Turcenne
38070 ST QUENTIN FALLAVIER

N° SIREN : 362 521 879

Facture

Livraison de biens

Mode de règlement

N° de Tva intracom

Numéro facture

Date facture

Code client

Date échéance

Mode de règlement

N° de Tva intracom

FA000000033

22/03/2023

CL00004

22/03/2023

Mode de règlement

N° de Tva intracom

AR00001

AR00005

CABLE RJ11

AR00004

AR00006

Chapitre 1

logiciel

Imprimante

Cable RJ 11

Chapitre 2

Installation Produits

Pack

Total Chapitre 1

3,00

2,00

10,00

7,00

1,00

60,00

300,00

33,00

22,00

100,00

155,00

420,00

300,00

20,00

720,00

20,00

175,00

1 050,00

0,00

1 050,00 €

1 050,00 €

1 sur 1

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Arrêté du 26 décembre 2021 article L. 441-10 du Code de Commerce). Pour les professionnels, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera exigible (article D. 441-5 du Code de commerce)

Option pour le paiement de la taxe d'après les débits

Taux

Base HT

Montant TVA

20,00

875,00

175,00

Total HT

Total TVA

Total TTC

Acquittes

Net à payer

Solde dû

1 sur 1

L'option « TVA d'après les débits » (lorsque le prestataire a opté pour le paiement de la taxe sur les débits)

Vous avez désormais toutes les informations nécessaires pour être conforme à la nouvelle réglementation qui entrera en vigueur dès le 1^{er} juillet 2024.



Le saviez-vous ?

Une facture électronique au sens de la réforme, ce ne sont pas que des mentions sur une facture, mais également des données structurées dans un format particulier (Factur-X, CII, UBL).

Découvrir les solutions EBP

Rejoignez-nous sur

